

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 14/004/2006 – ÉFAI

AU 44/06

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITIONS » / CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

IRAK

**Nazim Mohammad Ismail al Ani (h), 42 ans, technicien pétrolier
ainsi que 15 autres hommes**

Londres, le 22 février 2006

On est sans nouvelles de 16 hommes, dont Nazim Mohammad Ismail al Ani, depuis leur arrestation le 21 décembre 2005 à Bagdad. Amnesty International craint qu'ils ne soient victimes de graves violations de leurs droits humains, y compris d'actes de torture.

Le 21 décembre 2005, à 7 heures du matin, les forces de sécurité irakiennes ont pris d'assaut une maison de Hay al Jihad, dans la banlieue ouest de Bagdad, et ont arrêté Nazim Mohammad Ismail al Ani et son beau-frère, Ahmad Abbas Naji Khurshid al Salihi. Les représentants des forces de l'ordre ont également fouillé la maison et emporté des bijoux et des téléphones portables. Selon les informations recueillies, ils disposaient d'une liste de noms et ont appréhendé d'autres personnes vivant dans la même rue que Nazim Mohammad Ismail al Ani. Dix-huit personnes au total ont ainsi été arrêtées, eu les yeux bandés et les poignets menottés, avant d'être conduites dans un lieu inconnu pour y être interrogées. Elles auraient reçu des coups de pied, auraient été battues à coups de barres métalliques et étouffées avec des oreillers. On ignore le motif de leur arrestation, mais il semble que tous les hommes appréhendés soient des musulmans sunnites soupçonnés d'appartenir à des groupes armés opposés au gouvernement irakien. L'un des 18 hommes a été remis en liberté peu de temps après.

Plus tard au cours de cette même journée, Nazim Mohammad Ismail al Ani, Ahmad Abbas Naji Khurshid al Salihi et un troisième homme dont Amnesty International ignore l'identité ont été emmenés, les yeux toujours bandés, dans un autre endroit inconnu, qui était apparemment le toit d'une maison privée. Les 14 autres hommes arrêtés en même temps qu'eux auraient aussi été séparés en plusieurs groupes et conduits dans divers lieux inconnus.

Selon certaines sources, les trois hommes ont été détenus sur le toit de la maison pendant treize jours, au cours desquels ils ont été privés de nourriture et quasiment privés d'eau, et ont continué à recevoir des coups. Des membres des forces de sécurité irakiennes auraient téléphoné à la famille d'Ahmad Abbas Naji Khurshid al Salihi et demandé 60 000 dollars (environ 50 000 euros) en échange de sa libération et de celle de Nazim Mohammad Ismail al Ani, ajoutant que s'ils ne recevaient pas l'argent, les deux hommes seraient inculpés de « participation à l'insurrection ». Selon les informations reçues, la famille d'Ahmad Abbas Naji Khurshid al Salihi a refusé de verser la somme réclamée.

Le 3 janvier 2006, les trois hommes ont été reconduits à l'endroit où ils avaient été détenus immédiatement après leur arrestation, le 21 décembre. Le lendemain, Ahmad Abbas Naji Khurshid al Salihi a été libéré sans inculpation, mais on est toujours sans nouvelles de son beau-frère et des 15 autres hommes arrêtés en même temps que lui.

Ahmad Abbas Naji Khurshid al Salihi vit dans un pays européen ; il était en visite à Bagdad au moment de son arrestation. Il a eu le nez cassé et une épaule fracturée des suites de son arrestation et des actes de torture qu'il a subis, et présente aujourd'hui un traumatisme psychologique. À son retour dans son pays de résidence, il a été hospitalisé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les forces de sécurité irakiennes auraient très fréquemment recours à la torture. Parmi les méthodes utilisées figureraient les coups de câbles sur diverses parties du corps, les brûlures de cigarettes, les décharges électriques au niveau des parties génitales et l'usage de perceuses électriques sur les bras et les jambes des suppliciés. Au nombre des victimes, on compte des personnes soupçonnées d'appartenance à des groupes d'opposition armés ou d'« activités terroristes ». Depuis l'arrivée au pouvoir, en mai 2005, du gouvernement, majoritairement chiite, dirigé par le Premier ministre Ibrahim al-Jaafari, les forces de sécurité contrôlées par le ministère de l'Intérieur, comme la Brigade des Loups, sont soupçonnées de graves actes de torture. Des milices proches de groupes politiques chiites, dont l'Assemblée suprême de la révolution islamique d'Irak (ASRII), et des membres de l'Armée du Medhi, partisans de Muqtada al Sadr (chef religieux chiite exerçant une influence à al Sadr City, à Bagdad, et dans le sud de l'Irak),

seraient aussi impliqués dans les enlèvements et les homicides visant principalement des musulmans sunnites. Le 13 novembre 2005, les troupes américaines ont fait une incursion dans un centre de détention secret contrôlé par le ministère de l'Intérieur dans le quartier d'al Jadiriyah, à Bagdad, et ont trouvé plus de 170 personnes détenues dans des conditions épouvantables. Un grand nombre de ces personnes ont affirmé avoir été torturées.

Des centaines de civils ont été tués lors d'attaques à l'explosif et d'attentats suicides menés sans discrimination par des groupes armés opposés au gouvernement irakien et à la force multinationale. Amnesty International condamne régulièrement ces attaques, qu'elle considère comme des crimes contre l'humanité.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– exprimez votre inquiétude quant aux informations faisant état d'actes de torture commis contre 17 personnes de Hay al Jihad à Bagdad, dont Nazim Mohammad Ismail al Ani et Ahmad Abbas Naji Khurshid al Salihi, après leur arrestation le 21 décembre 2005 ;

– dites-vous préoccupé par le fait que 16 de ces personnes sont toujours détenues au secret, une situation qui les expose au risque d'être torturées ou soumises à d'autres formes de mauvais traitements ;

– efforcez-vous d'obtenir des éclaircissements concernant le motif de ces arrestations et l'identité des personnes appréhendées ;

– exhortez les autorités à indiquer où ces personnes se trouvent actuellement et à les libérer immédiatement, à moins qu'elles ne soient inculpées d'une infraction dûment reconnue par la loi ;

– appelez les autorités à mener dans les plus brefs délais une enquête exhaustive sur les actes de torture dont auraient été victimes ces 17 hommes et à déférer à la justice les auteurs présumés de tels actes.

APPELS :

Remarque : l'adresse électronique et le numéro de fax du Premier ministre irakien ne sont pas disponibles. Merci de vous adresser à l'ambassade ou aux représentants diplomatiques de l'Irak dans votre pays et de leur demander de faire suivre vos appels à :

Ibrahim al-Jaafari, Premier ministre de la République d'Irak

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier ministre,

Vous pouvez aussi adresser vos appels directement à :

Baqir Jabr Solagh, Ministre de l'Intérieur

Fax : +964 1 7180305 (Merci de vous montrer persévérant. Si votre fax ne parvient pas à son destinataire, veuillez l'envoyer par l'intermédiaire des représentants diplomatiques de l'Irak dans votre pays)

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Ministre,

COPIES :

Demandez à l'ambassade ou aux représentants diplomatiques de l'Irak dans votre pays d'envoyer des copies à Nasreen Barwari, ministre des Droits humains par intérim.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 5 AVRIL 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*